

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de FORGES LA FORET – 35640 Séance du 16/07/2026
Nombre de membres <i>Afférents au Conseil Municipal : 11</i> <i>En exercice : 11</i> <i>Absents : 2</i> <i>Pouvoirs de vote : 01</i> <i>Votants : 10</i> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstentions : 00</i>	L'an 2026, le 16 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 10/07/2026. <u>Présents</u> : M. BOULET Yves - Maire, Mmes GIBOIRE Edith, DUFIL Émilie, PLANCHENAUULT Carole, , MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONTAGNE Nicolas. <u>Excusé(es)</u> : OAKLEY Heather, PLEINFOSSÉ Tatiana <u>Pouvoir de vote</u> : 01 - OAKLEY Heather pour DUFIL Émilie <u>Nomination du/de la secrétaire de séance</u> : MONTAGNE Nicolas

Délibération 2026-46 OBJET : Désignation représentant communal à la CLECT - RAFCOM

M. Le Maire expose au conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, et notamment son IV relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'établir, à chaque transfert de compétence entre les communes membres et l'intercommunalité, un rapport d'évaluation des charges transférées, destiné à déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal des communs membres de désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette commission ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation par *vote à bulletin secret*, sauf décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité, de ne pas y procéder (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales) ;

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée :

ARTICLE 1

Désigne **M. BOULET Yves, Maire**, en qualité de représentant titulaire de la commune de Forges La Forêt au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

ARTICLE 2

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ille et Vilaine et notifiée au Président de Roche aux Fées Communauté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET